

Bruxelles, le 9 juillet 2019
(OR. en)

11020/19

**Dossier interinstitutionnel:
2018/0147(NLE)**

**AVIATION 153
CHINE 7
RELEX 695**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. Cion:	9070/18
Objet:	Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la conclusion, au nom de l'Union européenne, de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine sur certains aspects des services aériens – Demande adressée au Parlement européen par le Conseil en vue de l'approbation de ce texte

1. En juin 2003, la Commission avait été mandatée pour ouvrir des négociations avec la République populaire de Chine en vue de mettre les accords bilatéraux existants dans le domaine de l'aviation entre les États membres et la République populaire de Chine en conformité avec le droit de l'Union. L'accord visé en objet est le résultat de ces négociations.
2. Le 17 mai 2018, la Commission a présenté au Conseil ses propositions de décisions du Conseil relatives à la signature et à la conclusion de l'accord entre l'Union européenne et le gouvernement de la République populaire de Chine sur certains aspects des services aériens (doc. 9069/18 et 9070/18).
3. La décision relative à la signature de l'accord entre l'Union européenne, d'une part, et le gouvernement de la République populaire de Chine, d'autre part, a été adoptée par le Conseil le 26 juin 2018. L'accord a été signé le 20 mai 2019, sous réserve de sa conclusion à une date ultérieure.

4. La décision relative à la signature de l'accord a été publiée au Journal officiel de l'Union européenne le 21 août 2018¹.
5. En vue de préparer la conclusion de l'accord, le Coreper est invité à suggérer au Conseil de décider, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, de transmettre au Parlement européen, pour approbation, le projet de décision relative à la conclusion, dont le texte figure dans le document J/L 11033/19, ainsi que le texte de l'accord, qui figure dans le document J/L 9685/18.

¹ JO L 210 du 21.8.2018, p. 1.